

REÇU EN PREFECTURE

Le 23 juillet 2025

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

972-219722261-20250723-A00124110-AR

Publié le 23 juil. 2025

[www.delibs.com/sainteanne](http://www.delibs.com/sainteanne)

REPUBLIQUE FRANCAISE  
COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE



**ARRETE N°82/2025 INTERDISANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT**  
**RUE JEAN-MARIE TJIBAOU LE DIMANCHE 27 JUILLET 2025**  
**DANS LE CADRE DE LA FÊTE PATRONALE DE SAINTE ANNE**

Le Maire de la ville de SAINTE ANNE,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2213-1 et L.2213-3,

Vu le Code de la route, notamment les articles L.411-1 à L.411-8,

Considérant que la ville de SAINTE ANNE organise la Fête Patronale le dimanche 27 juillet 2025,

Considérant que des animations seront proposées dans le cadre de la Fête Patronale sur la place Vincent Placolty de 18H00 à 1H30,

Considérant que la circulation et le stationnement de véhicules rue Jean-Marie Tjibaou sont de nature à compromettre le bon déroulement des animations, la sécurité du public et des participants.

**A R R E T E**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : La circulation et le stationnement seront interdits rue Jean-Marie Tjibaou le dimanche 27 juillet 2025 **de 18H00 à 21H30**.

**ARTICLE 2** : Les contraventions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et les contrevenants poursuivis conformément aux lois.

**ARTICLE 3** : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Fort de France dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Il peut être saisi au moyen de l'application informatique Télérecours Citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**ARTICLE 4** : La Police Municipale et la Gendarmerie du Marin seront chargées de l'application du présent arrêté qui sera affiché, transmis à la Sous-Préfecture du MARIN et la Gendarmerie du MARIN, publié et inscrit au registre des actes administratifs municipaux



Sainte Anne, le 22/07/2025  
Le Maire,

  
Jean-Michel GEMIEUX